

AGIR EN BONNES ENTREPRISES CITOYENNES

Que peut faire mon organisation?

L'insécurité financière est un important obstacle pour une personne victime de violence. En raison de contraintes financières, ces personnes ont souvent tendance à demeurer dans la relation de violence ou à y retourner. De nombreuses entreprises ont trouvé des façons d'agir en bonnes entreprises citoyennes. Voici des exemples de façons choisies par certains employeurs pour afficher leur responsabilité sociale et s'engager à l'égard de la cause de la prévention de la violence conjugale ou entre partenaires intimes (VC/VPI).

Si vous envisagez d'appuyer un organisme sans but lucratif, il importe de communiquer avec l'organisme d'abord pour vous assurer que l'initiative ou la méthode de soutien proposée convient à ses besoins. Les exemples suivants d'initiatives de l'employeur ont été divisés en trois catégories.

1. Offrir des services ou des produits

Si l'entreprise offre un produit ou un service en particulier, il existe de nombreuses façons d'agir en bonne entreprise citoyenne :

- Dresser la liste des [numéros de téléphone](#) et des [autres ressources](#) pour les personnes victimes de violence dans un bulletin d'information, sur un blogue ou sur un site Web.
- Donner des fournitures, comme de la nourriture, des articles d'hygiène personnelle ou des articles de literie, selon le besoin, à des organismes sans but lucratif locaux aidant les personnes qui fuient la violence.
- Si l'entreprise n'offre aucun service ou produit pouvant aider une personne victime de violence, elle pourrait offrir les produits ou les services d'un autre organisme ou d'une autre entreprise.
- Les hôtels pourraient offrir des chambres gratuites à des personnes victimes de violence.
- Les hôtels pourraient donner des articles de literie, des couvre-lits et des serviettes à des maisons de transition locales.
- Les entreprises de taxi pourraient offrir des déplacements gratuits aux personnes en situation de crise qui quittent une relation violente et qui ont besoin d'un transport pour se rendre à un hébergement sécuritaire. Les programmes de déplacements gratuits pourraient être organisés en collaboration avec la police et les maisons de transition.
- Les cabinets d'avocats pourraient offrir des services gratuits aux personnes victimes de violence ou aux réfugiés.

- Les chenils ou les cliniques vétérinaires pourraient offrir de couvrir les dépenses associées au séjour des animaux le temps que les victimes de violence trouvent un lieu où vivre en toute sécurité.
- Les entreprises d'entreposage pourraient offrir un espace d'entreposage gratuit aux personnes qui sont en voie de quitter une relation violente. Les entreprises de déménagement pourraient aussi offrir des services de déménagement gratuits.
- Les entreprises de téléphone cellulaire pourraient offrir des téléphones cellulaires ou des minutes gratuites aux personnes victimes de violence pour les aider à avoir accès aux ressources communautaires ou aux services d'urgence.
- Offrir des fournitures afin de réduire les coûts associés aux activités de financement d'organismes sans but lucratif locaux qui soutiennent les personnes victimes de violence

2. Parrainer un programme communautaire en versant un don en argent ou en lui offrant d'utiliser un espace.

Un milieu de travail pourrait envisager de faire un don à l'une des [organisations suivantes](#) ou de la parrainer :

- Les maisons de transition pour femmes battues
- Les refuges pour femmes
- Les services d'aide en cas d'agression sexuelle
- Les centres de jour pour jeunes à risque
- [La Fondation Fergusson / le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale](#)

3. Donner de son temps des façons suivantes :

- Communiquer avec une maison de transition locale pour organiser ou soutenir un événement pour les enfants touchés par la violence conjugale ou entre partenaires intimes (p. ex. un barbecue l'été ou un tournoi de quilles l'hiver).
- Organiser une journée du décontracté au travail et recueillir des dons pour un organisme local aidant les personnes victimes de violence.
- Assister à des collectes de fonds locales pour des organismes soutenant les personnes victimes de violence.
- Accorder des congés aux employés qui souhaitent faire du bénévolat pour un organisme aidant les personnes victimes de violence.

